

1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les quatre premiers mois 2023 est en **baisse de 9,9 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19. La baisse de la patientèle s'observe dans toutes les classes d'âge mais elle est particulièrement forte chez les plus jeunes (- 19,7 % chez les moins de 20 ans, - 11,3 % chez les 20-64 ans, - 2,4 % chez les 65 ans ou plus). Le nombre de patients **diminue de 9,1 %** dans le régime des **non-salariés** et de **10,5 %** dans le régime des **salariés**.

Sur une année complète mobile, la baisse est plus modérée. Elle est de 4,0 % pour l'ensemble du régime (- 5,4 % dans le régime des non-salariés et - 3,2 % dans le régime des salariés).

Fin avril 2023, le nombre de patients en affection de longue durée (**ALD**) **diminue de 0,8 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de **3,1 %** des patients affiliés au régime des **non-salariés** (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de **2,1 %** pour ceux relevant du régime des **salariés** (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin avril 2023	Evolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-4,0%	-5,4%	-3,2%	4,4%	-9,9%	-9,1%	-10,5%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,6%	-2,9%	2,4%	-0,3%	-0,8%	-3,1%	2,1%
Part des patients en ALD	26%	37%	19%	25%	29%	39%	22%

Source : MSA

2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

À fin avril 2023, les réalisations du régime agricole **sont inférieures de 69,8 millions** d'euros aux prévisions faites l'été dernier (sur la base des remboursements à fin mai 2022) soit un écart de - 4,1 points entre l'évolution prévue (+ 1,7 %) et l'évolution réelle (- 2,3 %). Cette surestimation concerne en premier lieu le régime des **salariés (- 43,7 millions)** et, dans une moindre ampleur, celui des **non-salariés (- 26,0 millions)**.

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** et ceux de soins d'**infirmiers** présentent le plus d'écart (respectivement - **34,5 millions** et - **20,2 millions**) suite à la surestimation des dépenses spécifiques liées à la Covid 19 (- 52,8 millions pour ces deux postes). Les honoraires de médecins, **généralistes** comme **spécialistes** (- 9,5 millions et - 9,6 millions respectivement) ainsi que les versements des **IJ AT** (- 9,4 millions) ont également des réalisations inférieures aux prévisions. En revanche, les remboursements de **frais de transport** (+ 7,9 millions) et de **médicaments délivrés en ville** (+ 6,1 millions) se situent au-dessus des montants prévus. Pour les médicaments, l'écart aurait été plus important si les dépenses liées à la Covid-19 n'avaient pas été surestimées également sur ce poste.

Soins de ville ⁽¹⁾ Janv. à avril 2023 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	1 673,1	1 742,9	-69,8	789,6	815,7	-26,0	883,5	927,2	-43,7
Evolution	-2,3%	+1,7%	-4,1 pt	-1,7%	+1,5%	-3,2 pt	-2,9%	+1,9%	-4,8 pt

* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2022

Source : MSA.

⁽¹⁾ - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination Covid-19.

3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO^[1])

En avril 2023, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole se situent à un niveau relativement bas au regard des mois précédents. Sur les **quatre premiers mois de 2023**, ils se replient de **- 2,5 %**, sous l'effet de la 5^e vague de la Covid-19 qui a majoré le début d'année dernière. La baisse des remboursements est plus accentuée au régime des **salariés (- 3,0 %)** que chez les **non-salariés (- 1,9 %)**, du fait d'un impact de la crise sanitaire plus important pour les premiers. Sur **douze mois glissants**, les remboursements ralentissent légèrement à **+ 0,2 %** (soit 0,1 point de moins qu'à fin mars).

S'agissant des honoraires des **généralistes**, la baisse des remboursements s'accroît en avril, passant de - 1,4 % sur trois mois à **- 2,2 %** sur quatre mois. D'une part, les montants remboursés en avril restent sur la trajectoire décroissante des mois précédents et d'autre part avril 2022, premier mois de mise en œuvre de l'avenant 9 de la convention médicale, crée un effet base accentuant le repli. En légère reprise par rapport au creux observé en mars, les honoraires de **spécialistes** demeurent néanmoins relativement bas comparativement aux deux premiers mois de l'année. Leur progression atteint **5,9 %** à fin avril. Pour les **dentistes**, les remboursements, oscillants autour d'une tendance croissante depuis début 2022, poursuivent leur accélération (**+ 4,4 %** à fin avril).

Après un pic en mars, les soins de **masso-kinésithérapie** s'infléchissent, mais restent à un niveau haut au regard des mois antérieurs. Sur quatre mois, la progression des remboursements continue de s'accroître (**+ 5,3 %**, après + 4,6 % à fin mars). Concernant les **soins infirmiers**, le recul des remboursements s'atténue (**- 5,1 %** après - 5,6 %) principalement du fait d'un mois d'avril 2022 bas.

Dans la continuité des mois précédents, les analyses médicales en **laboratoires** continuent de refluer depuis la fin de la vague Omicron. Le fort recul des remboursements (**- 33,8 %** sur quatre mois), ne reflète que l'effet base induit par le pic de la 5^e vague début 2022. Pour les frais de **transports** de patients, le mois d'avril constitue un point haut, portant la croissance des remboursements à **7,5 %** sur quatre mois (après 6,6 % à fin mars).

En avril, les **indemnités journalières (IJ) maladie** se situent en retrait par rapport au niveau des trois derniers mois ; la baisse des versements s'accroît de 1,0 point, atteignant **- 7,4 %**. À l'inverse, pour les **IJ ATMP**, les versements d'avril dépassent le niveau de mars déjà haut portant l'évolution sur quatre mois à **+ 0,3 %** après - 0,6 %.

Après un mois de mars relativement haut, les remboursements de **médicaments de ville** d'avril reviennent sur la tendance – déjà dynamique – des mois antérieurs. Leur diminution sur quatre mois, liée à l'effet base du pic Omicron de janvier 2022, s'atténue sensiblement (**- 3,3 %** après - 4,5 % à fin mars). Les médicaments **retrocédés** sont a contrario bas ce mois, faisant plonger l'évolution des remboursements à **- 10,3 %** (après - 4,4 % à fin mars).

La progression des **dispositifs médicaux** se réduit à **1,4 %** (après + 2,8 %) en partie du fait d'un effet base.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2022
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,2%	-0,8%	+1,1%	+4,1%	-2,5%	-1,9%	-3,0%	+3,4%
Soins de ville hors produits de santé	+0,1%	-1,1%	+1,1%	+1,5%	-2,4%	-2,0%	-2,8%	+0,1%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,2%	+0,9%	+3,3%	+1,0%	+3,4%	+2,4%	+4,2%	-3,4%
- Médecins généralistes	-2,8%	-4,4%	-1,4%	-3,0%	-2,2%	-2,4%	-2,1%	-8,5%
- Médecins spécialistes	+4,4%	+3,1%	+5,5%	+2,8%	+5,9%	+4,7%	+7,0%	-1,8%
- Dentistes	+3,5%	+3,2%	+3,7%	+2,2%	+4,4%	+3,2%	+5,3%	-0,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,6%	-1,8%	+1,6%	+0,3%	-2,2%	-2,8%	-1,1%	-1,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,8%	+1,0%	+5,0%	+3,9%	+5,3%	+3,3%	+7,7%	-1,5%
- Infirmiers	-2,0%	-2,8%	-0,4%	-0,9%	-5,1%	-4,7%	-5,8%	-0,8%
Laboratoires	-22,0%	-17,3%	-25,7%	-4,6%	-33,8%	-27,8%	-38,5%	-12,3%
Frais de transports	+6,1%	+3,2%	+9,5%	+14,4%	+7,5%	+4,4%	+11,0%	+6,7%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,7%	+3,0%	+2,6%	+0,4%	-4,7%	+0,1%	-5,6%	+9,0%
- IJ maladie	+3,4%	+4,6%	+3,2%	-0,2%	-7,4%	+0,2%	-8,6%	+14,6%
- IJ ATMP	+1,3%	+0,3%	+1,5%	+1,5%	+0,3%	-0,2%	+0,4%	-0,3%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+0,4%	-0,2%	+1,0%	+8,8%	-2,5%	-1,8%	-3,3%	+9,5%
Médicaments :	+0,0%	+0,2%	-0,2%	+11,2%	-3,7%	-1,8%	-5,7%	+13,3%
- Médicaments délivrés en ville	+1,3%	+1,8%	+0,7%	+12,3%	-3,3%	-1,2%	-5,4%	+15,8%
- Médicaments retrocédés	-14,7%	-20,2%	-9,9%	-1,2%	-10,3%	-10,4%	-10,3%	-11,8%
LPP	+1,5%	-1,3%	+5,2%	+2,2%	+1,4%	-1,9%	+5,8%	-1,4%

Source : MSA

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

4/ Soins de ville : évolutions en date de soins (CVS-CJO^[1])

En date de soins, les remboursements de **soins de ville de février 2023** se situent légèrement en deçà de ceux de janvier, prolongeant ainsi une trajectoire globalement baissière sur les quatre derniers mois. Fortement majorés par la 5^e vague de la Covid-19 en début d'année 2022, les soins de ville enregistrent en conséquence une nette diminution à fin février 2023 par rapport à la même période de l'année précédente : - **5,2 %**. Cette baisse est plus marquée dans le régime des **salariés** (- **7,2 %**) que chez les **non-salariés** (- **2,8 %**). Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à - **0,8 %**.

S'agissant des honoraires des **généralistes**, les montants remboursés au titre du mois de février 2023 sont sensiblement inférieurs aux mois précédents, accentuant la tendance à la baisse des quatre derniers mois. A fin février, ils **diminuent de 2,5%** par rapport aux deux mêmes mois de 2022. Après un pic en janvier, les honoraires des **spécialistes** redescendent à un niveau comparable à celui de la fin d'année 2022. Les remboursements progressent de **3,8 %** sur deux mois. Quant aux **soins dentaires**, les remboursements reviennent à un niveau intermédiaire entre le creux de décembre 2022 et le rebond de janvier 2023. Leur croissance sur les deux premiers mois de l'année s'établit à **3,1 %**.

Concernant les soins **de masso-kinésithérapie**, les remboursements de février confirment la forte dynamique du mois dernier, après un creux en décembre ; ils portent la progression sur deux mois à **6,0 %**. Pour les **soins infirmiers**, les remboursements restent proches du niveau bas de janvier 2023 ; le fort recul des remboursements (- **7,1 %** sur deux mois) s'explique néanmoins en grande partie par l'effet base de janvier 2022 atypiquement haut en raison du pic épidémique de la 5^e vague Covid. Il en va de même pour les **analyses médicales en laboratoire**, dont les remboursements **chutent de 37,7 %** sur deux mois.

Pour les frais de **transports** de patients, les remboursements de février s'inscrivent sur la trajectoire nettement haussière des 12 derniers mois ; la progression à fin février atteint **+ 7,3 %**.

Avec - **17,2 %** sur deux mois, la baisse des versements d'**indemnités journalières (IJ)** maladie reflète principalement l'effet base de janvier 2022 haut. En termes de montants versés, février se situe à un niveau à peine inférieur au mois précédent. Quant aux **IJ ATMP**, les versements remontent très légèrement après deux mois particulièrement bas. Leur repli s'adoucit de 0,1 point (- **2,8 %** sur deux mois).

En février, les remboursements de **pharmacie de ville** restent proches du niveau de mois précédent, le fort recul sur deux mois (- **6,7 %**) ne traduisant qu'un effet base. Après un pic en janvier, les médicaments **retrocédés** redescendent à un niveau proche de celui de décembre 2022. Les remboursements **diminuent de 8,0 %** par rapport aux deux premiers mois de 2022.

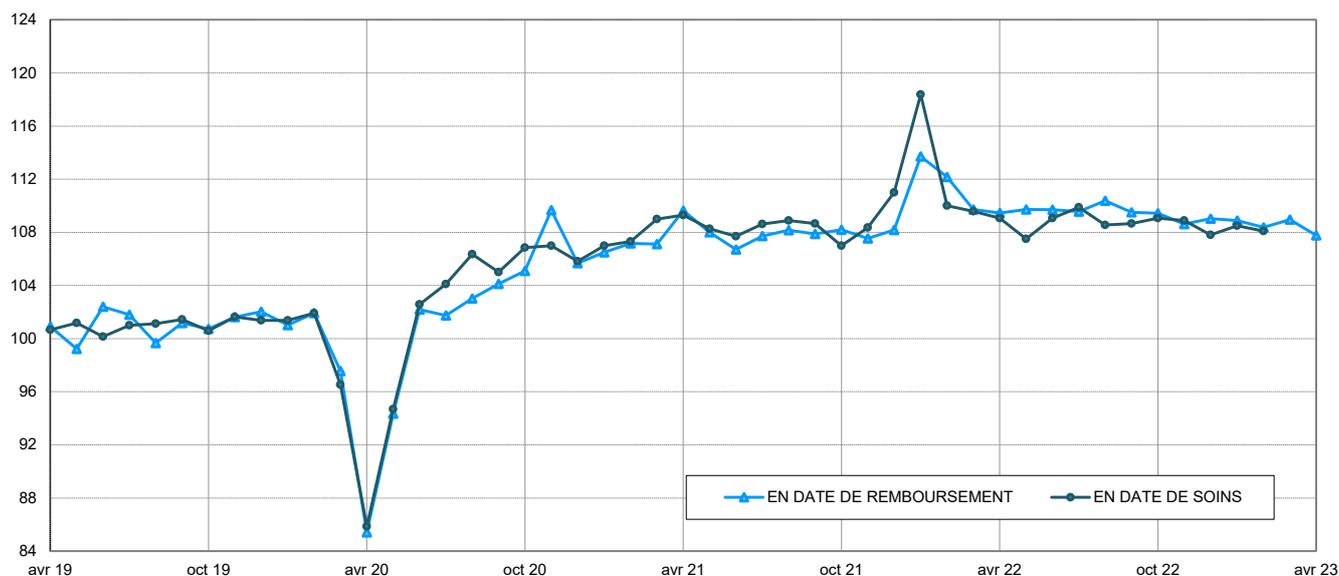
Dynamiques, les remboursements de **dispositifs médicaux** progressent de 5,5 % sur deux mois.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin février 2023 avec les remboursements à fin avril 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
TOTAL SOINS DE VILLE	-0,8%	-1,6%	-0,1%	+7,0%	-5,2%	-2,8%	-7,2%
Soins de ville hors produits de santé	-1,7%	-2,8%	-0,7%	+5,6%	-5,8%	-3,7%	-7,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,4%	-1,1%	+1,7%	+8,5%	+1,9%	+0,4%	+3,2%
- Médecins généralistes	-4,8%	-6,9%	-2,8%	+3,7%	-2,5%	-2,9%	-2,2%
- Médecins spécialistes	+2,5%	+1,3%	+3,5%	+9,1%	+3,8%	+2,0%	+5,3%
- Dentistes	+2,7%	+2,0%	+3,1%	+15,5%	+3,1%	+0,8%	+4,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-2,2%	-3,1%	-0,7%	+3,7%	-3,6%	-3,4%	-4,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,2%	-0,3%	+3,2%	+14,0%	+6,0%	+4,6%	+7,8%
- Infirmiers	-3,7%	-4,0%	-2,9%	+0,5%	-7,1%	-5,8%	-9,7%
Laboratoires	-24,1%	-19,7%	-27,5%	+8,7%	-37,7%	-30,9%	-42,8%
Frais de transports	+4,1%	+1,3%	+7,4%	+18,0%	+7,3%	+4,0%	+11,2%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,2%	+1,4%	+1,1%	-2,0%	-12,7%	-4,4%	-14,1%
- IJ maladie	+2,2%	+2,6%	+2,1%	-4,3%	-17,2%	-5,0%	-19,1%
- IJ ATMP	-0,7%	-0,7%	-0,7%	+2,5%	-2,8%	-3,1%	-2,8%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+0,8%	+0,3%	+1,3%	+9,7%	-4,0%	-1,6%	-6,6%
Médicaments :	+0,7%	+1,1%	+0,2%	+11,6%	-6,8%	-2,7%	-10,7%
- Médicaments délivrés en ville	+1,9%	+2,7%	+1,1%	+12,5%	-6,7%	-2,4%	-10,9%
- Médicaments retrocédés	-14,1%	-19,8%	-9,0%	+2,0%	-8,0%	-8,3%	-7,8%
LPP	+1,1%	-1,7%	+5,0%	+4,0%	+5,5%	+1,9%	+10,4%

Source : MSA

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

TOTAL SOINS DE VILLE - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100 = moyenne 2016



Source : MSA

5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO)^[1]

En date de soins CVS-CJO, les remboursements de cliniques privées **augmentent de 4,2 %** sur les deux premiers mois de l'année 2023 en comparaison avec la même période de l'année précédente. Cette croissance est davantage portée par les dépenses du régime des salariés agricoles avec une évolution de 7,6 %. Pour le régime des non-salariés, les dépenses sont en hausse de 1,3 %.

Fin février 2023, les dépenses relatives à l'**ODMCO** augmentent de **4,7 %** et dépassent le niveau observé les années précédentes, y compris avant la crise sanitaire. La part tarif¹ est en hausse de 3,2 %. Les dépenses de médicaments en sus continuent leur forte progression avec une évolution de 19,3 %, en raison de l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et des extensions d'indication. Les remboursements des dispositifs médicaux en sus augmentent de 4,5 %.

La croissance des frais de séjours en **Soins de suite et Réadaptation** est plus modérée et atteint **1,0 %** fin février 2023. Les dépenses diminuent de 3,1 % dans le régime des non-salariés et augmentent de 6,2 % dans le régime des salariés. Le niveau de remboursement reste inférieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin février 2023 avec les remboursements à fin avril 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
TOTAL CLINIQUES PRIVÉES	+2,1%	-0,1%	+4,7%	+10,8%	+4,2%	+1,3%	+7,6%
OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)	+2,0%	-0,3%	+4,5%	+11,9%	+4,7%	+2,0%	+7,8%
- Part tarif	+0,5%	-1,5%	+2,7%	+10,9%	+3,2%	+0,8%	+5,9%
- Médicaments en sus	+17,5%	+15,2%	+19,5%	+22,3%	+19,3%	+11,6%	+25,9%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	+2,0%	-0,6%	+6,3%	+12,4%	+4,5%	+4,3%	+4,9%
OQN Soins de suite et Réadaptation (*)	+3,5%	+1,5%	+6,0%	+3,4%	+1,0%	-3,1%	+6,2%

(*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : MSA

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie. Pour les établissements ex-OQN, la mise en œuvre de cette réforme se traduit par l'arrêt de la facturation de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 01/01/2022 (sauf quelques exceptions). Les activités de psychiatrie sont désormais financées par dotations versées par les caisses pivot. Ainsi, le poste psychiatrie ne fait plus l'objet d'un suivi dans cette note.

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

¹ - La part tarif comprend les frais de séjours MCO (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

6/ Points d'actualité

• Pharmacie de ville – Masques et tests antigéniques

Les remboursements associés aux tests antigéniques s'élèvent à 0,2 million d'euros en avril 2023 comme en mars. Les remboursements des masques s'élèvent eux à 0,027 million en avril (après 0,044 million en mars). Depuis octobre 2020, les masques et les tests antigéniques représentent 102,1 millions d'euros de remboursements.

• Biologie – Suivi des tests COVID-19

Les montants remboursés des tests PCR et sérologiques (analyses et prélèvements) réalisés par des biologistes en avril s'élèvent à 0,6 million d'euros après 0,9 million d'euros en mars, pour représenter 212,6 millions d'euros depuis mars 2020.

• Infirmiers – Suivi des prélèvements test PCR et des tests antigéniques

Les montants remboursés des prélèvements pour les tests PCR et sérologiques réalisés par des infirmiers s'élèvent à 0,1 million d'euros en avril 2023 (après 0,2 million en mars), pour représenter 24,2 millions d'euros depuis mars 2020. Les montants remboursés des tests antigéniques s'élèvent à 0,04 million d'euros en avril après 0,05 million en mars pour représenter 12,8 millions d'euros depuis le début de la crise sanitaire.

Champ :

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles utilisés :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

DMA : Dotation modulée à l'activité.

Fir : Fonds d'investissement régional.

HAD : Hospitalisation à domicile.

LPP : Liste des produits et des prestations.

ODMCO : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

OQN : Objectif quantité national.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19⁽¹⁾ : remboursements à fin avril 2023

Sur les **quatre premiers mois de 2023**, en données CVS-CJO, les **remboursements de soins de ville hors actes Covid** progressent de **3,6 %** par rapport aux mêmes mois de 2022, soit une croissance de **6,0 points** supérieure à celle y compris actes Covid (voir partie 3 de la note). Cet écart positif provient du début d'année 2022 très fortement majoré par les prestations liées à la vague Omicron.

Le différentiel entre l'évolution hors et avec actes Covid est plus important chez les **salariés (8,7 points)** que chez les **non-salariés (3,2 points)**, l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses étant moins marqué pour ces derniers.

S'agissant des analyses en **laboratoires**, la croissance des remboursements hors tests Covid-19 ralentit (+ **6,1 %** après + 7,4 %) à mesure que le poids de janvier 2022 – atypiquement bas en conséquence d'une activité monopolisée par la crise sanitaire – se réduit. L'écart par rapport aux remboursements y compris actes Covid est de 39,9 points.

En avril, les versements d'**IJ Maladie** hors celles liées à la Covid décélèrent (+ **5,9 %** après + 7,0 %) à l'instar des IJ maladie tous versements confondus. Le différentiel hors et avec IJ Covid reste stable (13,3 points).

Sur quatre mois, les honoraires hors Covid des **généralistes** ralentissent sensiblement (+ **0,6 %** après + 2,1 %), le mois d'avril 2022 ayant constitué un rebond avec la mise en œuvre des mesures de l'avenant 9 de la convention médicale. Les actes liés à la Covid représentant désormais une part marginale des remboursements, le différentiel d'évolution avec et hors covid (2,8 points) provient uniquement de l'effet base de début 2022.

Oscillants sur ces derniers mois, les remboursements de **soins infirmiers** hors Covid **diminuent de 0,9 %** à fin avril, soit 4,2 points au-dessus de l'évolution tous remboursements confondus.

Concernant les **médicaments de ville** hors Covid, la forte dynamique depuis deux ans s'adoucit très progressivement, les remboursements ralentissant de 0,2 point, pour atteindre + **5,4 %** à fin avril. L'écart avec les remboursements y compris actes Covid (8,6 points) se réduit.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2023	Evolution hors actes spécifiques Covid (1)				différentiel avec les évolutions yc actes Covid			
	ACM	PCAP			Ecart sur l'ACM	Ecart sur le PCAP		
		RA	RA	NSA		SA	RA	RA
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,1%	+3,6%	+1,3%	+5,7%	2,9 pt	6,0 pt	3,2 pt	8,7 pt
Soins de ville hors produits de santé	+2,8%	+3,6%	+1,5%	+5,4%	2,8 pt	6,1 pt	3,5 pt	8,2 pt
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+3,2%	+4,2%	+3,0%	+5,2%	1,1 pt	0,8 pt	0,6 pt	1,0 pt
- Médecins généralistes (2)	+0,7%	+0,6%	-0,5%	+1,6%	3,6 pt	2,8 pt	1,9 pt	3,7 pt
- Médecins spécialistes (2)	+4,4%	+5,9%	+4,7%	+7,0%	0,0 pt	0,0 pt	0,1 pt	0,0 pt
- Dentistes	+3,5%	+4,4%	+3,2%	+5,3%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,6%	+1,0%	-1,0%	+4,6%	1,2 pt	3,2 pt	1,8 pt	5,8 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+2,8%	+5,3%	+3,3%	+7,7%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	-0,4%	-0,9%	-2,5%	+2,5%	1,6 pt	4,2 pt	2,3 pt	8,4 pt
Laboratoires (5)	+1,4%	+6,1%	+3,2%	+9,0%	23,4 pt	39,9 pt	30,9 pt	47,5 pt
Frais de transports	+6,1%	+7,5%	+4,4%	+11,0%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+3,9%	+3,8%	+3,7%	+3,8%	1,2 pt	8,5 pt	3,7 pt	9,4 pt
- IJ maladie (6)	+5,4%	+5,9%	+6,1%	+5,9%	2,0 pt	13,3 pt	5,9 pt	14,5 pt
- IJ ATPM	+1,3%	+0,3%	-0,2%	+0,4%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+9,3%	+8,0%	+1,5%	+14,7%	8,9 pt	0,1 pt	-6,4 pt	6,8 pt
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,6%	+3,5%	+1,1%	+6,3%	3,6 pt	6,0 pt	2,9 pt	9,6 pt
Médicaments :	+4,3%	+4,2%	+2,1%	+6,4%	3,0 pt	7,9 pt	3,9 pt	12,2 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+6,0%	+5,4%	+3,0%	+8,0%	20,8 pt	8,6 pt	4,2 pt	13,4 pt
- Médicaments rétrocedés	-14,7%	-10,3%	-10,4%	-10,3%	-16,2 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	+1,5%	+1,4%	-1,9%	+5,8%	1,5 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

RA = Régime Agricole

Source : MSA.

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacances), délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacances), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination (hors vacances), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : indemnités journalières dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)